

Evaluation des Compétences Professionnelles (ECP)

Janvier 2010

Guide pour les candidats des voies Diplômés (Graduate) 1 et 2

Table des matières		Page
Chapitre un	Evaluation des Compétences Professionnelles (ECP)	4
	Qu'est-ce que l'ECP ? Voies d'accès Diplômés (Graduate) Aperçu des voies Diplômés (Graduate) 1 et 2 Approche fondée sur les compétences Conditions à remplir pour commencer l'ECP	
Chapitre deux	Avant le début de la formation	7
	Inscription à l'ECP Changement de travail Changement de voie d'accès	
Chapitre trois	Choix de vos compétences	8
	Compétences obligatoires Compétences techniques	
Chapitre quatre	Principaux éléments de l'ECP	10
	Formation structurée Carnet de progression Formation professionnelle Analyse critique	
Chapitre cinq	Acteurs	11
	Votre employeur Votre directeur de stage Votre conseiller Les examinateurs	

Chapitre six	Étapes de la formation ECP	12
	Déroulement des voies Diplômés (Graduate) 1 et 2 Activités quotidiennes Candidature pour l'évaluation finale	
Chapitre sept	Formation professionnelle	15
	Plan de formation professionnelle Développement d'aptitudes personnelles Développement d'aptitudes techniques Développement d'aptitudes en matière de pratique professionnelle Sélection, planification et évaluation Étudiants à temps partiel / à distance / en stage	
Chapitre huit	Analyse critique	17
	Format et contenu de l'analyse critique	
Chapitre neuf	Évaluation finale	19
	Entretien Handicaps et besoins particuliers Déroulement de l'entretien	
Chapitre dix	Après l'évaluation	21
	Résultat de l'entretien Ajournement (échec lors de l'évaluation finale) Possibilités d'appel (avant et après l'évaluation finale)	
Chapitre onze	Où trouver de l'aide ?	22

Ce guide vous aidera à vous préparer à la responsabilité et à l'engagement qui vont de pair avec la formation pour l'Evaluation des Compétences professionnelles (ECP). Une fois que vous aurez réussi l'ECP, vous deviendrez membre professionnel de la RICS et vous serez habilité(e) à porter le titre de **Chartered Surveyor**.

Chapitre un – Evaluation des Compétences professionnelles

Qu'est-ce que l'ECP ?

L'ECP correspond à l'expérience et à la formation pratiques qui, alliées à votre parcours universitaire, mènent au statut de membre de la RICS.

L'objectif de l'ECP est de garantir que vous êtes compétent(e) pour exercer les fonctions de Chartered Surveyor. Les voies Diplômés (Graduate) 1 et 2 de l'ECP se composent :

- d'une période de formation structurée ;
- d'un entretien d'évaluation finale.

Selon votre voie d'accès Diplômés (Graduate), votre formation structurée dans le cadre de l'ECP durera 12 ou 24 mois, au cours desquels vous devrez comptabiliser un minimum de 200 ou 400 jours d'expérience pratique pertinente. Cette phase peut nécessiter plus de temps, selon l'évaluation que votre directeur de stage et votre conseiller feront de vos progrès, mais doit être achevée dans les six ans suivant votre inscription à l'ECP.

Voies d'accès Diplômés (Graduate)

La RICS reconnaît que certains candidats des voies Diplômés (Graduate) disposent déjà d'une expérience professionnelle considérable lorsqu'ils obtiennent leur diplôme accrédité. Ceci est reflété dans les exigences de l'ECP, puisque la RICS réduit la durée de la formation structurée pour les personnes disposant de plus de cinq années d'expérience professionnelle pertinente.

- La voie Diplômés (Graduate) 1 est destinée aux candidats n'ayant pas ou peu d'expérience préalable pertinente.
- La voie Diplômés (Graduate) 2 concerne les candidats disposant d'au moins cinq années d'expérience pertinente.

Les conditions requises pour les voies Diplômés (Graduate) 1 et 2 sont indiquées ci-après.

Aperçu des voies Diplômés (Graduate) 1 et 2

Parcours universitaire	Expérience préalable pertinente	Formation structurée dans le cadre de l'ECP	Entretien de l'évaluation finale de l'ECP
<p>Diplômés (Graduate) 1 Diplôme accrédité par la RICS*</p> <p>Les étudiants à temps partiel ou en stage peuvent s'inscrire à l'ECP au cours de leur dernière année d'études ou de leur année de stage. Au moins 12 des 24 mois de formation structurée doivent être effectués après l'obtention du diplôme.</p>	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • 24 mois de formation structurée pour acquérir les compétences requises • Réunions régulières avec le directeur de stage / le conseiller • 48 heures de formation professionnelle pour chaque période de 12 mois de formation structurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de 60 minutes incluant une présentation de 10 minutes • Questions sur la déontologie / les pratiques professionnelles
<p>Diplômés (Graduate) 2 Diplôme accrédité par la RICS*</p> <p>Les 12 mois de formation structurée doivent être effectués après l'obtention du diplôme.</p>	<p>Au moins cinq années d'expérience pertinente avant de commencer l'ECP. <i>L'expérience acquise avant l'obtention du diplôme peut être prise en compte.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • 12 mois de formation structurée • Réunions régulières avec le directeur de stage / le conseiller • 48 heures de formation professionnelle au cours de la période de formation structurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de 60 minutes incluant une présentation de 10 minutes • Questions sur la déontologie / les pratiques professionnelles

* Les étudiants suivant un cursus universitaire accrédité de deuxième ou troisième cycle à temps partiel peuvent s'inscrire à l'ECP et suivre la formation structurée en parallèle. Ils doivent avoir obtenu leur diplôme accrédité par la RICS avant de pouvoir passer l'évaluation finale.

Approche fondée sur les compétences

La période de formation structurée de l'ECP est principalement axée sur les compétences. Elle nécessite que vous démontriez que vous disposez des aptitudes et capacités nécessaires pour accomplir des tâches ou fonctions spécifiques. Les compétences sont fondées sur des attitudes et comportements, en plus des compétences et connaissances.

Les compétences spécifiques dont vous devez faire preuve dépendent de la filière ECP que vous suivez. La liste des filières ECP figure sur la page 8.

Le choix de votre filière ECP sera déterminé par votre travail car seule votre expérience professionnelle réelle permet de mettre en évidence vos compétences. Votre directeur de stage vous conseillera sur votre choix de filière ECP. Les exigences détaillées de chaque filière ECP sont décrites dans le *Guide des conditions et compétences requises*, qui est disponible dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? », sur le site www.joinricsineurope.eu.

Votre formation doit être structurée de façon à garantir l'acquisition des compétences requises. Tout au long de l'ECP, votre directeur de stage et votre conseiller suivront constamment vos progrès. Vous ne pourrez pas poser votre candidature pour l'entretien de l'évaluation finale tant que votre directeur de stage et votre conseiller

n'auront pas certifié que, selon eux, vous avez atteint le niveau de compétences requis et effectué la période de formation minimale.

En plus d'atteindre les niveaux nécessaires de connaissances, d'aptitudes et de comportements décrits dans les compétences, vous devez également prouver que :

- vous êtes un bon ambassadeur/une bonne ambassadrice de votre profession, de la RICS et de votre employeur ;
- vous êtes conscient(e) des enjeux professionnels et commerciaux de votre travail ;
- vous comprenez les objectifs de vos clients et de votre employeur ;
- vous êtes au fait des questions techniques et juridiques actuelles relatives à votre activité, ainsi que de la législation de la région ou du pays où vous exercez, et que vous continuez à élargir ces connaissances ;
- vous avez suffisamment d'assurance pour travailler sans supervision.

Conditions à remplir pour commencer l'ECP

La date à laquelle vous pouvez **commencer** l'ECP dépend :

- du type de diplôme accrédité par la RICS que vous passez (ou que vous avez obtenu), c'est-à-dire premier cycle ou deuxième et troisième cycles ;
- du mode d'études que vous avez choisi.

Remarque : Tous les candidats doivent avoir achevé avec succès leur cursus accrédité par la RICS *avant* de poser leur candidature pour l'entretien de l'évaluation finale.

Dates de début pour les étudiants de premier cycle		
	Voie Diplômés (Graduate) 1	Voie Diplômés (Graduate) 2
Temps plein	Commencer la formation structurée dès que vous occupez un emploi pertinent.	Commencer la formation structurée dès que vous occupez un emploi pertinent.
Temps partiel / formation à distance	Commencer la formation structurée dès que vous avez terminé le deuxième niveau du diplôme. Douze mois de formation au maximum peuvent être effectués parallèlement à vos études. Les 12 mois restants doivent être suivis après l'obtention du diplôme accrédité.	Commencer les 12 mois de formation structurée après avoir obtenu le diplôme accrédité.
Stage (formation en alternance)	Commencer la formation structurée en même temps que votre stage, à condition d'avoir également terminé le deuxième niveau du diplôme. Les 12 mois de formation suivants doivent être effectués après l'obtention du diplôme accrédité.	Commencer les 12 mois de formation structurée après avoir obtenu le diplôme accrédité.
Dates de début pour les étudiants de deuxième et troisième cycles		
Temps plein	Commencer la formation structurée dès que vous occupez un emploi pertinent	
Temps partiel / formation à distance	Commencer la formation structurée dès le début de votre cursus, à condition d'occuper un emploi pertinent. Vous pouvez suivre la formation structurée requise parallèlement à vos études.	

Chapitre deux – Avant le début de la formation

Inscription à l'ECP

Dans un premier temps, vous devez remplir le Passeport ECP (formulaire d'inscription) disponible sur www.joinmyapc.eu, la nouvelle plateforme internet pour préparer votre ECP. Un compte sera créé après la confirmation de votre voie d'accès par le bureau national ou RICS Europe. Votre inscription ne sera validée qu'après transmission de tous les documents exigés et à réception du règlement des frais d'inscription.

Après confirmation de votre inscription, vous pouvez démarrer les documents requis pour votre présentation à l'évaluation finale. Vous avez le statut de stagiaire RICS.

Une inscription retardée de quelques semaines peut repousser votre évaluation finale de six mois, car les évaluations finales ont lieu deux fois par an dans la plupart des pays. Pour obtenir les dates des évaluations finales, veuillez contacter votre bureau national ou le siège de RICS Europe à Bruxelles (vous trouverez leurs coordonnées sur le site www.joinricsineurope.eu).

Outre ce guide, la documentation suivante est disponible :

- le *Guide des directeurs de stage, conseillers et employeurs pour les voies d'accès Diplômés (Graduate) 1, 2 et 3 et Adaptation 1* ;
- le *Guide des conditions et compétences requises* qui décrit les compétences que vous devez acquérir pour votre filière ECP.

Ces deux documents sont disponibles dans la liste des « Principaux modèles et documents ECP » de la rubrique « Comment devenir membre ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Après acceptation, la RICS confirmera votre inscription et vous indiquera la date à partir de laquelle vous devrez consigner votre expérience.

Changement de travail

Si vous changez de travail au cours de la période de formation, vous devez l'indiquer dans le Passeport ECP que vous avez rempli avant de vous inscrire à l'ECP et informer le bureau national ou le siège de RICS Europe à Bruxelles de ce changement. Avant de changer d'employeur, vous devrez faire valider votre expérience chez votre employeur actuel par votre directeur de stage et votre conseiller.

Changement de voie d'accès

Si, au cours de votre phase d'inscription à l'ECP, la RICS approuve une modification de votre voie d'accès (par exemple, un passage de la voie Diplômés 1 à la voie Diplômés 2), la date de début de votre nouvelle voie correspondra au jour où votre bureau national ou le siège de RICS Europe à Bruxelles reçoit votre demande de changement.

Chapitre trois – Choix de vos compétences

Les 21 filières ECP sont les suivantes :

Antiquités et objets d'art
Contrôle des constructions
Expertise des constructions (Building surveying)
Immobilier d'entreprise et commercial
Environnement
Gestion des installations et équipements (Facilities management)
Géomatique (en incluant l'hydrographie)
Gestion et promotion des logements
Machines et actifs de l'entreprise
Conseil en immobilier
Gestion des minéraux et des déchets
Urbanisme et promotion immobilière
Gestion de projet et de programme immobilier
Financement et investissements immobiliers
Métrage et construction
Recherche appliquée à l'immobilier
Immobilier résidentiel
Evaluation et études en immobilier résidentiel
Secteur agricole
Comptabilité et gestion immobilière
Evaluation des biens

Chaque filière ECP nécessite une période de formation structurée au cours de laquelle **vous devez acquérir les compétences obligatoires et techniques qui constituent les exigences minimales de l'ECP.**

Vous devez atteindre les niveaux requis pour les compétences stipulées dans le cadre de votre filière ECP. **Pour chaque compétence, il existe trois niveaux à atteindre** qui sont progressifs en termes d'aptitudes et de capacités :

Niveau 1 : connaissances et compréhension ;

Niveau 2 : application des connaissances et de la compréhension ;

Niveau 3 : conseils raisonnés et connaissances techniques approfondies.

Compétences obligatoires

Ces compétences représentent un mélange des pratiques professionnelles et relationnelles ainsi que des aptitudes à la gestion, au développement de relations d'affaires et à la communication qui sont considérées comme communes et nécessaires à tous les Chartered Surveyors. Elles sont obligatoires pour tous les candidats.

Vous devez atteindre les niveaux minimaux suivants :

Règles de conduite, déontologie et pratique professionnelle : niveau 3

Relation client]	
Communication et négociation]	niveau 2
Hygiène, santé et sécurité]	

Stratégies commerciales]	
Prévention, gestion et résolution des conflits]	niveau 1
Gestion et analyse des données]	
Développement durable]	
Travail en équipe]	

Compétences techniques

Chaque filière ECP requiert l'acquisition de compétences techniques spécifiques, divisées en compétences fondamentales et optionnelles.

Il est important de bien réfléchir à votre choix et à votre combinaison de compétences. Votre sélection de compétences fondamentales et optionnelles doit refléter le travail que vous effectuez dans votre environnement quotidien (en fonction des besoins de votre employeur et de vos clients). Votre conseiller et votre directeur de stage vous fourniront des conseils sur votre choix. Ne vous attendez pas nécessairement à sélectionner l'ensemble de vos compétences optionnelles dès le début de votre formation : vos choix peuvent évoluer au fil de votre formation.

Votre choix et votre combinaison de compétences refléteront votre jugement ainsi que celui de votre directeur de stage et de votre conseiller. Lors de l'entretien de l'évaluation finale, les examinateurs tiendront compte de ces choix et étudieront leur pertinence.

Le nombre de jours nécessaires pour atteindre le niveau de compétence approprié dépendra de différents éléments :

- votre niveau initial, c'est-à-dire votre éventuelle expérience préalable ;
- vos aptitudes et la rapidité de vos progrès au regard de la compétence ;
- la qualité de la formation et de l'expérience fournies ;
- la compétence en question.

Remarque : en ce qui concerne le nombre de jours de formation requis pour chaque compétence, il n'existe pas d'exigence minimale autre que, au total, un minimum de 400 jours de formation structurée sur une période de 24 mois civils pour les candidats de la voie Diplômés (Graduate) 1 et de 200 jours de formation structurée sur une période de 12 mois civils pour les candidats de la voie Diplômés (Graduate) 2. Les candidats n'atteindront pas nécessairement le niveau de compétences requis au cours de la période de formation minimum.

Chapitre quatre – Principaux éléments de l'ECP

Formation structurée : l'approche structurée et formelle de la fourniture de formation et d'expérience au cours d'une période donnée.

Carnet de progression (à remplir directement sur MyAPC) : des rapports trimestriels récapitulant en 500 mots la manière dont votre expérience et votre formation répondent aux exigences de compétences et de formation professionnelle.

Ils doivent être signés et datés par votre directeur de stage et contresignés par votre conseiller. Votre directeur de stage et votre conseiller sont les personnes qui, au moment de votre candidature pour l'entretien de l'évaluation finale, doivent être convaincues que vous avez acquis les compétences spécifiques.

Formation professionnelle (à remplir directement sur MyAPC) : le fait d'entretenir, d'améliorer et d'élargir de manière systématique vos aptitudes, votre maîtrise et vos connaissances professionnelles tout au long de votre carrière. Dans le cadre de la formation structurée, vous devez suivre au minimum 48 heures de formation professionnelle par année de formation structurée. Des informations supplémentaires sont disponibles sur les pages 15 et 16.

Analyse critique (pas de modèle) : un rapport écrit relatant **vos implications personnelles** dans un ou plusieurs projets au cours de votre formation. Il doit fournir une évaluation critique du projet ainsi qu'une description des enseignements que vous en avez tirés. Il constituera une preuve importante des compétences que vous avez acquises. L'analyse critique doit démontrer de manière détaillée votre aptitude à travailler de manière compétente et à appliquer les connaissances utiles pour votre filière ECP. Vous trouverez plus d'informations sur les pages 17 et 18.

Pour de plus amples explications de termes spécifiques à l'ECP, veuillez cliquer sur « La terminologie ECP en clair » dans la rubrique « Comment devenir membre ? » sur le site www.joinricsineurope.eu.

Chapitre cinq – Acteurs

Pour atteindre votre objectif de devenir Chartered Surveyor, vous travaillerez avec diverses personnes au cours de votre formation.

Votre employeur : il est préférable que votre employeur remplisse le Passeport ECP (formulaire d'inscription) avec vous. Celui-ci doit vous encourager, mettre à votre disposition des installations et du temps et s'assurer que vous complétez certains documents dans les délais.

Votre directeur de stage : ayant généralement (mais pas obligatoirement) le statut de Chartered Surveyor, votre directeur (ou directrice) de stage est désigné(e) sur votre lieu de travail. Il s'agit en principe de votre supérieur hiérarchique. Cette personne est chargée de vous guider au cours de votre formation et de votre travail quotidien.

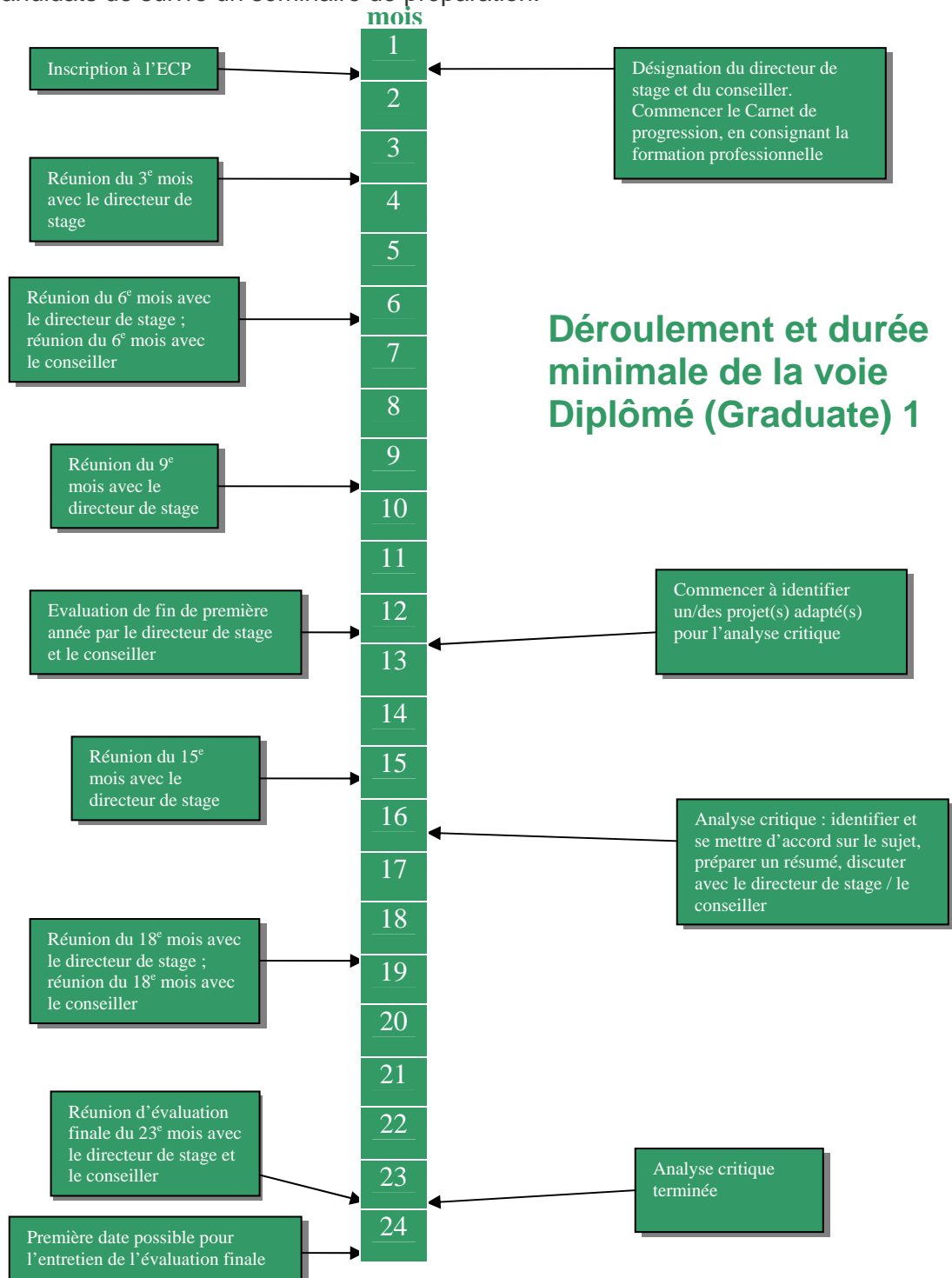
Votre conseiller : il ou elle doit être Chartered Surveyor et est généralement (mais pas obligatoirement) désigné(e) sur votre lieu de travail. Le directeur de stage et le conseiller décident de la date à laquelle vous êtes prêt(e) à vous présenter à l'évaluation finale, certifient tous les documents que vous soumettez pour l'évaluation finale, et s'assurent que votre formation est structurée de façon à répondre aux besoins de votre filière ECP. La RICS enregistrera les coordonnées de votre conseiller pour garantir la transmission d'informations actualisées sur l'ECP. Vous devez informer la RICS en cas de changement de conseiller.

Le directeur de stage et le conseiller doivent en principe être deux personnes différentes, mais il est possible de choisir une seule et même personne, qui doit être Chartered Surveyor. Votre directeur de stage ou votre conseiller doivent avoir de l'expérience au regard des compétences requises pour la filière ECP que vous avez choisie. En cas de changement de directeur de stage ou de conseiller au cours de votre formation, vous devez vous assurer que votre directeur de stage ou votre conseiller initial certifie les parties correspondantes des documents que vous allez soumettre.

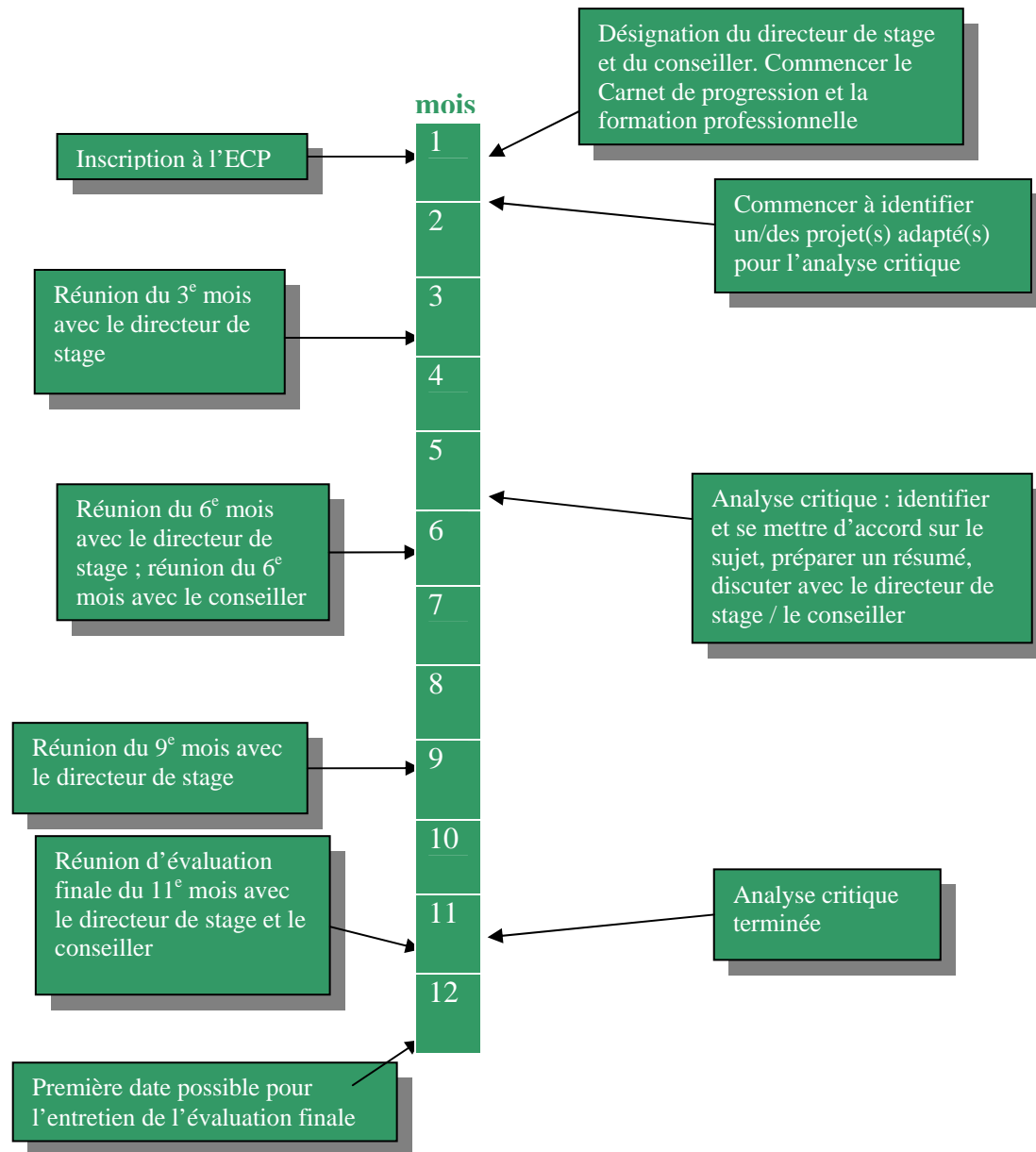
Les examinateurs : les Chartered Surveyors qui mèneront votre entretien dans le cadre de l'évaluation finale. Le jury se compose de deux à trois membres. Tous les examinateurs ont reçu une formation spécifique à cet effet.

Chapitre six – Etapes de la formation ECP

Veillez noter que certains bureaux nationaux recommandent également aux candidats de suivre un séminaire de préparation.



Déroulement et durée minimale de la voie Diplômé (Graduate) 2



Activités quotidiennes

Votre directeur de stage et votre conseiller doivent rester en contact régulier avec vous, mais vos activités quotidiennes relèvent au final de votre responsabilité. Par conséquent, vous devez :

- vous assurer que votre travail quotidien couvre les compétences requises pour votre filière ECP ;
- adopter pour votre Carnet de progression un format qui encouragera des échanges riches lors des examens trimestriels formels des progrès par rapport aux compétences et facilitera la préparation de vos dossiers d'évaluation ;
- évoquer au préalable toute session planifiée de formation professionnelle ou autre, et l'évaluer a posteriori ;
- noter des exemples d'études de cas et d'expériences pratiques pour vous aider lors de vos examens trimestriels.

Candidature pour l'évaluation finale

La date prévue de votre évaluation finale aura été fixée avec votre conseiller / votre directeur de stage.

Vous serez informé(e), quelques mois à l'avance des dates d'évaluations finales ainsi que des dates de remise des documents par votre bureau national ou RICS Europe.

Vous devez soumettre l'ensemble des documents un mois avant votre évaluation finale. Si ces documents ne sont pas complets, vous ne pourrez pas passer l'évaluation finale. Une fois que nous aurons reçu les documents, nous vous enverrons une convocation avec la date, l'heure et le lieu.

Si vous n'êtes pas prêt(e) et souhaitez **repousser la date de votre évaluation finale**, contactez-nous sans attendre. Dans le cas contraire, et en cas d'absence lors de l'évaluation finale, la RICS vous demandera de régler des frais d'annulation. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, merci de consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » du site www.joinricsineurope.eu.

Chapitre sept – Formation professionnelle

Il vous appartient de planifier et de suivre la formation professionnelle requise. Pour chaque période de 12 mois de formation structurée, vous devez effectuer au minimum 48 heures de formation professionnelle (voir tableau sur MyAPC). Ceci vous permet d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances auxquelles vous n'avez pas toujours accès dans le cadre de vos activités quotidiennes. Vous pouvez par exemple étudier la gestion commerciale, la déontologie professionnelle ou l'informatique par le biais de sessions de formation classiques, de programmes d'apprentissage à distance ou, de façon moins formelle, de lectures structurées. Il est important que votre directeur de stage et votre conseiller s'intéressent activement à cet aspect et vous aident à organiser et évaluer votre formation professionnelle.

Les principes fondamentaux de la formation professionnelle ne doivent pas être négligés. En effet, la formation doit :

- être réalisée de façon structurée ;
- s'appuyer sur un processus clair de sélection, de planification et d'évaluation des activités ;
- refléter les savoirs acquis dans le cadre de formations « informelles », notamment des lectures structurées et des détachements dans d'autres services.

La formation professionnelle doit venir compléter et étayer vos compétences obligatoires et techniques. La RICS vous suggère d'utiliser le cadre suivant pour vous aider à concevoir, avec votre employeur, un plan flexible reflétant vos besoins de formation.

Plan de formation professionnelle

Développement des aptitudes personnelles : lié aux compétences obligatoires – généralement 16 heures par an

Développement des aptitudes techniques : lié aux compétences fondamentales / optionnelles – généralement 16 heures par an

Développement des aptitudes en matière de pratique professionnelle : lié aux compétences en matière de pratique professionnelle, au code de déontologie et aux conflits d'intérêts – généralement 16 heures par an

Développement des aptitudes personnelles

Le développement d'aptitudes personnelles et interpersonnelles transférables, telles que :

- la communication,
- la relation client,
- la gestion des données,
- l'informatique,
- le travail en équipe.

Développement des aptitudes techniques

Le développement des compétences liées à votre filière ECP. Ceci doit inclure de courtes sessions de mise à jour et des formations axées sur les aptitudes.

Développement des aptitudes en matière de pratique professionnelle

Le développement du professionnalisme :

- comprendre la relation client ;
- la prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
- les statuts, les pratiques professionnelles et le code de conduite de la RICS, que vous pouvez consulter dans « Les règles déontologiques de la RICS » dans la rubrique « Pourquoi rejoindre la RICS ? » sur le site www.joinricsineurope.eu ;
- la structure et le rôle de la RICS. Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site : www.joinricseurope.eu.

Sélection, planification et évaluation

Nous vous conseillons vivement d'évoquer avec votre directeur de stage et votre conseiller les thèmes que vous avez choisis. Vous devez prouver que vos choix obéissent à une approche systématique et organisée, en mettant en évidence la relation entre ces thèmes et le développement de la compétence.

Vous devez également évaluer les avantages tirés de votre formation professionnelle et en fournir la preuve dans les documents soumis, en indiquant le principal enseignement tiré de chaque élément. Un travail d'étude personnelle et des lectures structurées sont acceptables dans le cadre de votre formation professionnelle, mais ne doivent pas représenter plus des deux tiers du nombre d'heures total requis par période de 12 mois de formation structurée.

Etudiants à temps partiel / à distance / en stage

Si vous passez un diplôme accrédité à distance ou à temps partiel, la RICS prendra en compte votre dernière année au titre de la formation professionnelle pour l'année en question. Celle-ci doit néanmoins être complétée par d'autres activités de formation professionnelle au cours de l'année concernée.

Si vous êtes stagiaire, vous suivez peut-être des études structurées dans le cadre de votre année de stage professionnel.

Chapitre huit – Analyse critique

L'analyse critique est un rapport écrit relatif à un ou plusieurs projets auxquels vous avez participé au cours de votre formation. Le thème choisi est très important et doit refléter votre filière ECP. Par exemple, si vous travaillez pour une grande entreprise dans laquelle vous avez pris part à un projet ou une mission complexe, votre rôle et votre contribution pourraient constituer un sujet approprié. Le projet ou la mission peut également être plus simple et ne pas avoir une grande valeur financière, mais simplement être représentatif/ve du travail que vous avez effectué au cours de votre formation. Idéalement, votre analyse critique doit se concentrer sur un aspect de votre travail. Il est possible d'utiliser plusieurs projets pour mettre l'accent sur un aspect ou une problématique de votre travail. Le projet peut inclure ou s'appuyer sur des travaux réalisés en dehors du pays dans lequel vous exercez votre activité.

Il n'est pas indispensable que vous dirigiez le projet. **C'est VOTRE participation ou rôle au sein de l'équipe que vous devez décrire, analyser et commenter.** S'il s'agit d'un projet mis en place de longue date, il est possible que vous n'ayez pas été impliqué(e) dès l'origine, que votre participation n'ait pas été continue ou que le projet ne soit pas achevé au moment de la rédaction de votre analyse critique. Dans ce dernier cas, vous devez fournir un pronostic du résultat. Si vous êtes informé(e) du résultat entre l'envoi de votre analyse critique et votre entretien, intégrez cette information à votre présentation.

Format et contenu de l'analyse critique

L'analyse critique doit :

- être réalisée à l'aide d'un programme de traitement de texte ;
- compter 3 000 mots au **maximum** (annexes exclues) ;
- être signée et datée de votre main et peut inclure des photographies et plans (format A4 au maximum une fois pliés).

Vous devez expliquer non seulement le projet lui-même, mais également votre manière de procéder et les raisonnements ayant motivé vos décisions. Vous devez vous concentrer sur l'analyse du projet, et non vous contenter de fournir un résumé. Le critère d'évaluation est la qualité du travail, et non la quantité. Les annexes doivent étayer votre rapport, sans y ajouter d'éléments ni le développer.

Les quatre aspects suivants doivent y être abordés :

- **Problèmes posés** : certains projets sont complexes. Si vous souhaitez aborder trop de points, vous ne pourrez que les traiter de façon superficielle au lieu de les analyser en détail. Faites des choix. Considérez que la profondeur d'analyse demandée correspond approximativement au niveau 3 de chacune des compétences concernées. Une seule problématique peut former la base de votre analyse critique.
- **Liste des options** : avant de proposer une solution à un client, vous devez examiner toutes les possibilités, en démontrant votre capacité à penser de façon logique, créative et professionnelle. Vous devez prouver que vous avez vraiment examiné toutes les options et expliquer pourquoi certaines d'entre elles sont irréalisables.

- **Solution proposée** : vous devez présenter un compte rendu détaillé des raisons pour lesquelles vous avez opté pour cette solution, en faisant le lien avec les compétences techniques. Pensez à tous les arguments en appui à votre décision, par exemple la relation client, les aspects techniques, financiers ou professionnels, les règles de conduite, la déontologie et les conflits d'intérêts.
- **Conclusion et analyse de l'expérience acquise** : enfin et surtout, vos conclusions doivent fournir une évaluation critique des résultats, en expliquant les enseignements tirés de cette expérience. Cette partie du rapport doit représenter environ un tiers du nombre de mots total. Le but est d'analyser le projet en identifiant les réussites et les échecs, afin de définir les points à améliorer lors d'un prochain projet similaire. Il s'agit de prendre du recul et de réfléchir sur les leçons tirées de ce travail.

Les examinateurs utiliseront votre analyse critique comme point de départ et vous poseront des questions allant au-delà de ce que vous avez accompli dans le cadre de ce projet, afin de vérifier votre maîtrise des enjeux plus larges que soulève votre projet. Commencez à réfléchir à ces processus en rédigeant votre analyse critique, de façon à bien vous préparer pour l'entretien, en axant votre réflexion sur des thèmes transversaux que l'on retrouve dans l'ensemble du projet.

Confidentialité : vous devez vous assurer de l'accord de votre employeur et de votre client concernant la divulgation de toute information confidentielle dans votre analyse critique. S'il vous est impossible d'obtenir cet accord, nous vous conseillons de masquer tous les points pouvant permettre l'identification du projet.

Remarque : les informations présentées dans votre analyse critique seront traitées dans le respect de la confidentialité la plus stricte par les membres du jury.

Références : il n'est pas nécessaire de citer les sources de façon détaillée mais les principales références doivent être données.

Nombre de mots total : merci d'indiquer le nombre de mots total à la fin du rapport, en précisant éventuellement ce qui été inclus dans le comptage.

Enfin, votre analyse critique doit refléter vos compétences dans les domaines suivants :

- communication écrite et graphique ;
- organisation et présentation de niveau professionnel ;
- analyse, réflexion approfondie et résolution de problèmes ;
- aptitude à tirer des enseignements de l'expérience.

Chapitre neuf – Evaluation finale

Dans la plupart des pays dans lesquels il existe un bureau national représentant de la RICS, les entretiens d'évaluation finale ont lieu deux fois par an (au minimum). D'une durée d'une heure, l'entretien est conçu pour déterminer si vous :

- vous exprimez clairement dans le cadre d'un entretien et d'une présentation orale ;
- pouvez faire la preuve, pour corroborer les documents écrits que vous avez fournis, de votre maîtrise des connaissances et compétences acquises au cours de votre formation ;
- avez une connaissance suffisante du rôle et des responsabilités des Chartered Surveyors ;
- êtes capable de mettre vos aptitudes professionnelles et techniques au service de vos clients.

Remarque importante : si vous n'êtes pas prêt(e) et souhaitez **repousser la date de votre évaluation finale**, contactez-nous sans attendre. Dans le cas contraire, et en cas d'absence à l'évaluation finale, la RICS vous demandera de régler des frais d'annulation. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, merci de consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » du site www.joinricsineurope.eu.

Entretien

L'entretien sera mené par un jury composé de deux à trois Chartered Surveyors, sélectionnés et formés à cet effet.

Lors de cet entretien, le jury vous interrogera sur :

- votre présentation et votre analyse critique ;
- les documents que vous avez fournis ;
- les aspects plus généraux de votre expérience et de vos connaissances, y compris la déontologie, les règles de conduite de la RICS et les préoccupations actuelles de la profession.

Les examinateurs fonderont leurs questions sur le droit et la pratique du pays dans lequel l'entretien se déroulera.

Pour ce qui est de l'analyse critique, les examinateurs vous interrogeront généralement sur ce que vous avez fait et les raisons pour lesquelles vous avez adopté une approche donnée. Ils vérifieront également votre maîtrise des enjeux plus larges liés à votre rapport.

Les examinateurs essayeront de déterminer votre niveau général de qualification. Ils ne s'attendent pas à ce que vous soyez un(e) spécialiste de tous les secteurs d'activité professionnelle, mais ils chercheront à s'assurer que vous avez atteint au moins les niveaux minimaux de compétences requis dans des domaines clés pour vos clients, et que vous êtes conscient(e) du niveau de professionnalisme attendu d'un membre de la RICS.

Les examinateurs adopteront une vision globale de votre formation, des documents fournis, de votre présentation et de votre entretien.

Handicaps et besoins particuliers

La RICS est à l'écoute des candidats présentant des handicaps ou des besoins particuliers et s'efforcera de garantir que les mesures nécessaires soient prises pour les aider. Il est donc fondamental que vous avertissiez la RICS suffisamment à l'avance de tout besoin particulier ou handicap qui vous affecterait, afin de garantir que l'assistance nécessaire soit mise en place le jour de l'évaluation finale.

Déroulement de l'entretien

L'entretien se déroule de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| • présentations et introduction par le président du jury | 3 à 4 minutes |
| • présentation de l'analyse critique par le candidat | 10 minutes |
| • questions sur la présentation | 10 minutes |
| • discussion sur l'expérience globale, notamment la formation professionnelle, les compétences, les règles de conduite et la pratique professionnelle | 35 minutes |
| • conclusion par le président du jury | 1 à 2 minutes |

Remarque : les centres d'évaluation ne fournissent pas le matériel de présentation.

Chapitre dix – Après l'évaluation

Résultat de l'entretien

Le bureau national de votre pays de résidence vous informera du résultat de votre évaluation finale. Si vous êtes retenu(e), le statut de membre professionnel de la RICS (« MRICS ») vous sera accordé. L'importance des différentes parties de l'évaluation finale peut être décrite schématiquement de la façon suivante :

- | | |
|------------------------------------------------------------|------|
| • compétences obligatoires | 20 % |
| • compétences techniques | 70 % |
| • déontologie, responsabilité et identité professionnelles | 10 % |

Ajournement (échec lors de l'évaluation finale)

En cas d'ajournement, un rapport d'ajournement expliquant les raisons de cette décision vous sera envoyé. Pour pouvoir repasser l'évaluation, vous devez :

- comptabiliser au moins 100 jours supplémentaires d'expérience professionnelle pertinente en remplissant le dossier d'évaluation en cas d'ajournement (à remplir directement sur MyAPC). En cas de changement de compétences, vous devez les actualiser en informant votre bureau national ou RICS Europe.
- suivre un minimum de 24 heures supplémentaires de formation professionnelle ;
- fournir l'analyse critique (réécrite ou mise à jour selon les exigences du rapport d'ajournement) ;
- convenir, avec votre directeur de stage et votre conseiller, des mesures que vous allez prendre pour remédier aux lacunes identifiées dans le rapport d'ajournement.

Vous devez continuer à entretenir et consigner votre expérience jusqu'à ce que vous réussissiez l'évaluation finale. Si vous n'avez pas posé votre candidature pour la prochaine date d'évaluation, les éléments ci-dessus constituent un minimum (l'exigence de formation professionnelle augmentera par exemple pour chaque période de six mois).

Une fois les critères ci-dessus remplis, un nouvel entretien sera organisé.

Vous devrez également vous acquitter des frais d'ajournement avant de pouvoir repasser l'évaluation. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, merci de consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » du site www.joinricsineurope.eu.

Possibilités d'appel

Avant l'évaluation finale

Si le bureau national rejette votre candidature à l'évaluation finale dans les voies Diplômés (Graduate) 1 ou 2, vous pouvez demander à RICS Europe un deuxième examen de votre dossier.

Si vous souhaitez un deuxième examen, merci d'envoyer par courrier électronique à RICS Europe votre CV détaillé, les documents reçus de votre bureau national, ainsi qu'un courrier en anglais expliquant les raisons pour lesquelles vous pensez que votre candidature n'aurait pas dû être rejetée, à l'adresse suivante : ricseurope@rics.org. Toutes les demandes de deuxième examen seront traitées dans un délai de 15 jours ouvrés.

Après l'évaluation finale

Si un ajournement est prononcé après votre évaluation finale, vous disposez de 10 jours ouvrés à compter de la date de la lettre indiquant les résultats et envoyée par votre bureau national pour faire appel. Le courrier en question indiquera les motifs de l'ajournement ainsi que la procédure à suivre pour faire appel, l'appel pouvant être fondé sur l'une des trois raisons suivantes :

- questions administratives ou de procédure : par exemple, le jury n'a pas reçu les informations correctes ;
- questions et évaluation des compétences trop axées sur des domaines autres que les principaux domaines de formation et d'expérience ;
- toute forme de discrimination.

Tout appel doit :

- être formulé par écrit et accompagné des frais administratifs correspondants, qui seront remboursés si l'appel est confirmé. Pour obtenir plus d'informations sur ces frais, merci de consulter la « Liste des tarifs en euros » présentée dans la rubrique « Comment devenir membre ? » du site www.joinricsineurope.eu ;
- être déposé par vous et non par un tiers ;
- indiquer clairement les motifs de l'appel, et fournir des éléments de preuve pertinents.

L'appel doit être transmis à RICS Europe qui traitera l'appel dans un délai de 15 jours ouvrés.

Chapitre onze – Où trouver de l'aide ?

L'ECP est synonyme de responsabilité et d'engagement. Des directives et conseils complets sont disponibles pour les candidats et les employeurs. Si vous avez besoin d'aide durant la période de formation, n'hésitez pas à contacter le bureau national de votre pays de résidence ou le siège de RICS Europe à Bruxelles (leurs coordonnées se trouvent sur le site www.joinricsineurope.eu).

Enfin...

N'oubliez pas de vérifier que le bureau national de votre pays de résidence ou le siège de RICS Europe à Bruxelles disposent bien de vos coordonnées actuelles.

Pour obtenir plus d'informations ou des coordonnées, merci de consulter le site : www.joinricsineurope.eu.